

**NOUS
SOMMES
TOUS
CHARLIE**

En réaction à cet horrible attentat à l'encontre de la Démocratie et conformément aux directives du Ministère de l'Education Nationale, **une minute de silence sera observée dans toutes les classes de l'école jeudi 8 janvier 2015 à 12h00.** Juste avant cette minute de silence, les classes de cycle 3 commenteront l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Les plus jeunes élèves évoqueront les tragiques évènements avec leurs enseignants.

Le Directeur
D. GUERIN



« **Article 11.** - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ».